



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La Poste

!INTERESSEMENT 2017

**488,16 € bruts soit 440,81 €
nets**

(Versement mi-avril 2018)

**3 Critères de
qualités et de
performances
retenus :**

**Distribution des
lettres prioritaires
en J+1**

**Taux de flashage
colis**

**Satisfaction globale
des clients en
bureau de Poste**

C'est une prime encore **améliorée, grâce à l'avenant de l'accord « Intéressement » signé par la CFDT en juin 2016**, que les postiers vont voir arriver sur leur Plan d'Épargne Groupe (PEG) dès la mi-avril.

Cette prime se décompose en 2 parties, une prime de base et un bonus.

L'atteinte du budget et le « niveau de l'indicateur de santé économique » du groupe ont permis le déclenchement à 100 % de la prime de base soit 384 €.

Pour la première fois, les excellents résultats sur les 3 critères de qualité et de performance ont permis le déclenchement de 100 % du bonus prévu par l'accord, soit 92,16€.

ATTENTION SURVEILLEZ VOTRE COURRIER !

Une information sera donnée à partir du 08 mars pour vous permettre de choisir entre le versement immédiat ou le versement sur le PEG.

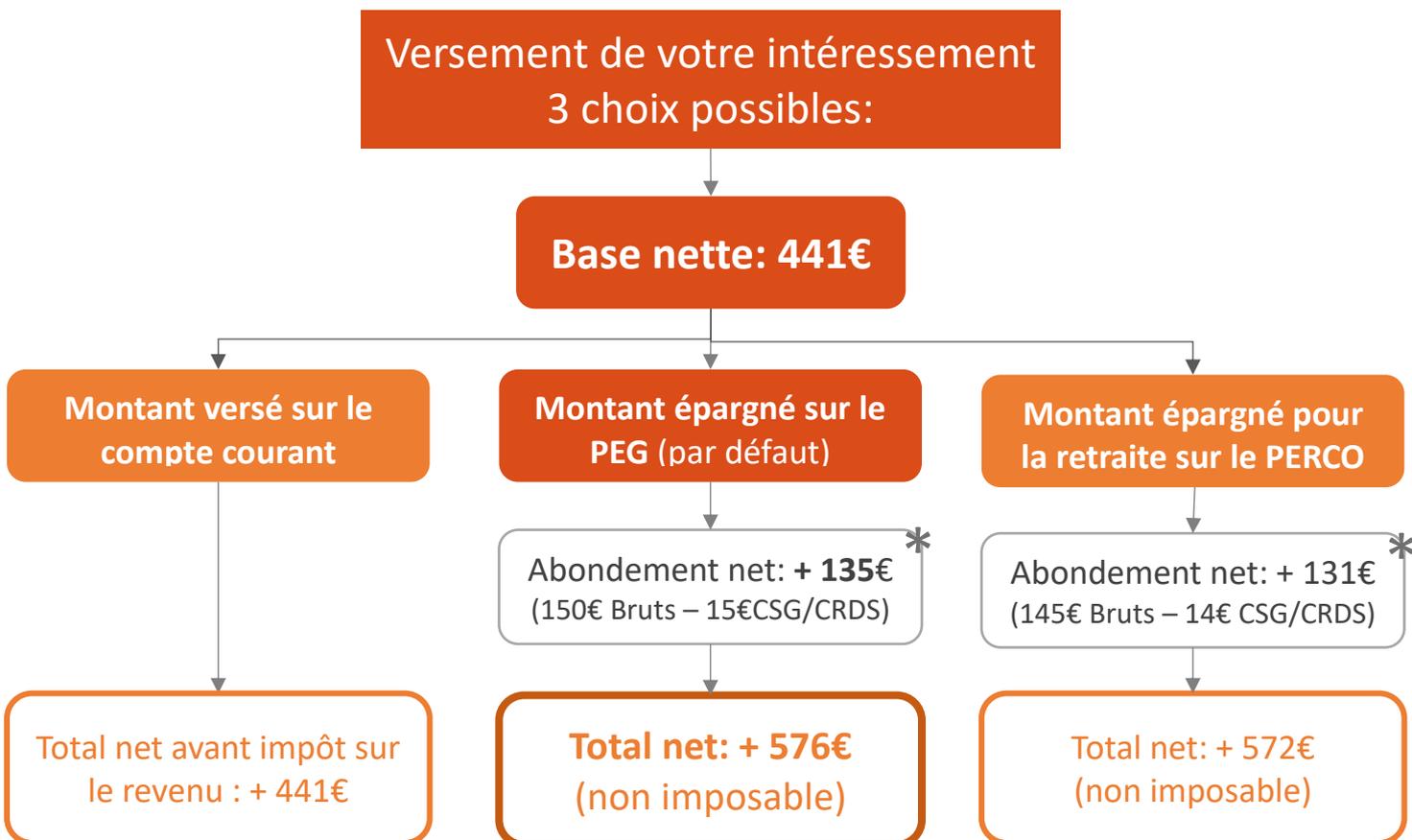
Sans intervention de votre part, cette prime sera automatiquement créditée sur votre PEG (voir verso).

Rappel : il est nécessaire de se manifester avant le 30 mars pour toucher la prime d'intéressement directement sur son compte bancaire.

N'oubliez pas !

**L'accord signé par la CFDT en 2006 sur l'épargne
salariale, vous permet d'obtenir un abondement jusqu'à
35 % de votre prime d'intéressement ! (voir verso)**

Intéressement 2017 : encore du plus pour les postiers grâce à un accord négocié par la CFDT !



* Abondement maximal si aucun versement précédent dans l'année

LA CFDT LE SYNDICAT DU POUVOIR D'ACHAT !

Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à vous adresser à votre militant CFDT local !